

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA360	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	630,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 12/05/2025 au 12/05/2025
- Du 12/12/2025 au 12/12/2025

**OBJECTIFS**

- Découvrir la mission d'expertise Aredoc 2023
- Apprécier les enjeux de l'expertise médicale
- Analyser les données médicales de l'expertise

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**L'intervenant, médecin ou juriste spécialisé dans le dommage corporel, présente toutes les facettes d'une expertise médicale sous forme d'exposé et d'échanges avec les apprenants.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un médecin ou un juriste spécialisé dans le dommage corporel, professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

REMARQUE : Nouveau programme de formation : « Mission d'expertise Aredoc 2023 »

- A. Enjeux de l'expertise médicale
  - 1. Rôle du médecin expert et du régleur
  - 2. Évaluation du dommage et indemnisation du préjudice
  - 3. Médecins experts judiciaires et amiabiles : compatibilité des activités
  - 4. Secret médical
  - 5. Médecin expert : qualification et formation
- B. La mission droit commun de 2023
  - 1. Reprise des principes fondamentaux des premières expertises
  - 3. Présentation de la Mission droit commun 2023
  - 4. Principaux points de la nouvelle mission
  - 5. Préparation de l'expertise et examen
  - 6. Analyse et évaluation
- C. Comparaison nouvelle mission avec autres missions
  - 1. Autres missions Aredoc (Aggravation, Handicap grave, ...)
  - 2. Mission d'expertise proposée par l'Anadoc
  - 3. Mission d'expertise retenue par la Chancellerie (procédure contentieux)
- D. Notions médicales
  - 1. Traumatismes crâniens
  - 2. Blessures médullaires
  - 3. Stress post-traumatique
  - 4. Fractures
  - 5. Polytraumatisme

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation sinistres corporel Auto/Non auto

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

630,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 11:20